REPUBLIQUE DU BENIN Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 - 1022 DU 17 JUILLET 2024

portant nomination de monsieur **Orou Bagou YOROU CHABI** au sein du Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire départemental de Parakou.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- **Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021;
- vu le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2021-571 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de de la Santé ;
- vu le décret n° 2022-121 du 23 février 2022 portant approbation des statuts des centres hospitaliers universitaires ;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances;
- sur proposition du Ministre de la Santé.
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 juillet 2024,

DÉCRETE

Article premier

Monsieur **Orou Bagou YOROU CHABI** est nommé membre du Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire départemental de Parakou au titre du représentant du Ministère de la Santé, en remplacement de monsieur Achille Bernard BATONON.

Article 2

Monsieur Orou Bagou YOROU CHABI est nommé président du Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire départemental Parakou.

L'intéressé poursuit le mandat en cours pour le reste de sa durée.



Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 17 juillet 2024

Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Romuald WADAGNI Ministre d'État Le Ministre de la Santé,

Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN